

GUIDE TECHNIQUE

TOUR DES MAUGES
2024

04 & 05 MAI 2024

TOUR DES MAUGES

2024 - 47^{ÈME} ÉDITION

Elite - Open - Access

2 JOURS - 3 ÉTAPES

BEAUPRÉAU EN MAUGES



Règlement particulier du Tour des Mauges

47^{ème} Tour des Mauges

4 Mai – 5 Mai 2024

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour des Mauges est organisé par le BEAUPREAU VELO SPORT, 12 rue du Chanoine Libault 49600 Beaupreau en Mauges, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du 4 Mai 2024 au 5 Mai 2024.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elite-Open et Acces. Elle est inscrite au calendrier Régional.

L'épreuve est classée en classe 2.12.7.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les équipes sont constituées de 6 coureurs, **dont 3 coureurs Elites au maximum.**

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipessuivantes :

- Equipes de Clubs Français
- Equipes de sélection régionale ou départementale
- Equipes mixtes

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les équipes partantes si les candidatures déposées dépassent 22. La sélection aura lieu le 25 mars 2024. Toutes les équipes sont informées du résultat.

Les engagements, accompagnés :

- D'un chèque de **198 €** par équipe, soit **11 €** par coureur et par étape,
- D'un chèque de **410 €** pour les frais d'hébergement pour **8** personnes et 80 € pour une personne supplémentaire. (**Au maximum, 9 personnes par équipes seront hébergées.**), doivent parvenir aux organisateurs avant le **14 Avril 2024** dernier délai.
- D'un chèque de caution de **400 €** pour l'hébergement
- D'un chèque de caution de **200 €** pour les transpondeurs à apporter **le jour de l'épreuve**
- Un modèle de bulletin d'engagement est envoyé à toutes les équipes. Il doit être totalement rempli. Ils peuvent être envoyés par courriel à l'organisateur, mais un exemplaire imprimé doit accompagner les chèques confirmant les engagements. Par la suite, toute modification devra être portée à la connaissance de l'organisateur par courriel, jusqu'à la veille de l'épreuve.

L'équipe qui n'aura **pas** joint son chèque d'hébergement avec ses engagements à la date du **22 Avril 2024** ne sera **pas engagée** et sera **remplacée sans autre avis.**

Adresser **vos chèques et bulletins à**

**Beaupreau Velo Sport
12 rue du Chanoine Libault
49600 BEAUPREAU EN MAUGES**

ou

beaupreaux@gmail.com

- les chèques sont à l'ordre du : **BVS**
- ou
- par virement bancaire (en précisant le nom de l'équipe)
RIB : 17906 00032 10707484000 84
IBAN : FR76 1790 6000 3210 7074 8400 084 Code Bic : AGRIFRPP879

En aucun cas un coureur ayant abandonné ou ayant été éliminé, ne pourra pendant la durée de l'épreuve participer à une autre compétition.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le samedi 4 Mai de 10h00 à 12h00 à l'Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres 49600 Beaupreau.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10h30 à 12h00 le samedi 4 Mai 2024.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h15 et aura lieu à la permanence (Institut Rural des Mauges).

ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART POUR LE CONTRE LA MONTRE

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1ère étape, le dernier coureur classé partant le premier. L'horaire du premier coureur sera calculé pour que le dernier coureur parte à 10h45. Un contrôle de gabarit pourra être mis en place. L'écart entre chaque coureur est fixé à une minute. Les coureurs devront circuler uniquement sur la moitié droite de la route dans le sens de la course. Les véhicules devront respecter le code de la route entre l'arrivée de leur coureur et le retour au point de départ.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence qui sera communiqué lors de la réunion des DS.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le dépannage sera assuré par le Directeur sportif de chaque équipe, toutefois l'organisation s'engage à fournir 2 véhicules de dépannage neutre, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe fournira lors de la réunion des Directeurs Sportifs 1 paire de roues. 1 paire de roues sera également mise dans la voiture balai.

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

La règle dite « des trois derniers kilomètres » est applicable pour les 2 étapes en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.024 : En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée en sommet. Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Les délais d'élimination sont de 13% pour les étapes en ligne, et 25 % pour le contre la montre.

Conformément à l'article 2.6.028 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis dans l'ordre des maillots :

- Classement Individuel au temps : Maillot Bleu
- Classement Jeune (-23ans) : Maillot Blanc
- Classement par Sprints intermédiaires : Maillot Vert
- Classement Grimpeurs : Maillot Rouge
- Classement par Equipes.

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des 3 étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement des Grimpeurs, les coureurs marquent des points lors des sprints grimpeurs : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1). Au classement général de ces grimpeurs, il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Pour le Classement Sprints Intermédiaires, les coureurs marquent des points lors de sprints intermédiaires : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1), il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés entre le 1^{er} Janvier 2002 et le 31 Décembre 2007. Le premier jeune au classement général au temps devient par la même occasion le meilleur jeune.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement par équipe, le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leur trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 : Nombre de première place dans le classement par équipes
- 2 : Nombre de 2^{ème} place dans le classement par équipes, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général.

Toutes équipes réduites à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

ARTICLE 11. PRIX

Les prix des classements étapes et général seront versés par le Comité Régional.

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement général et particulier, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires qui se dérouleront au podium à la fin de la 1^{ère} et 3^{ème} Etape. Leur participation à la remise des maillots est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

La remise des maillots et gerbes après la seconde étape, s'effectuera à 13h10 à la salle des Mauges à La loge pendant le repas des organisateurs, et chaque directeur sportif devra assurer le transport des coureurs porteurs des maillots distinctifs ainsi que le vainqueur du Contre la montre.

Les trophées et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats après la dernière étape.

Le paiement des primes et le remboursement des cautions seront effectués par courrier la semaine suivant la course.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les contrôles antidopage auront lieu à l'institut rural, 8 rue des Cèdres 49600 BEAUPREAU

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole après chaque étape.

- Le vainqueur de l'étape
- Leader du classement Général
- Les leaders des classements annexes suivants:
 - Leader du classement Grimpeurs
 - Leader du classement Sprint Intermédiaires
 - Leader du classement Jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Les 3 premiers du Général de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants:
 - Leader du classement Grimpeurs
 - Leader du classement Sprint Intermédiaires
 - Leader du classement Jeune
 - La meilleure équipe au classement Général

ARTICLE 14. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 15. LES ETAPES

L'épreuve comprend 3 étapes :

Samedi 4 Mai 2024	1ère étape	136.4Km en ligne
Dimanche matin 5 Mai 2024	2ème étape	12 Km (Contre la Montre individuel)
Dimanche 5 Mai 2024	3ème étape	99.7Km (1 Boucle de 67 km et 6 tours de 5,6 km)

CLASSEMENT GRIMPEURS

1^{ère} ETAPE : 5 Sprints Grimpeurs

3^{ème} ETAPE : 4 Sprints Grimpeurs

CLASSEMENT SPRINT INTERMEDIAIRE

1^{ère} ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires

3^{ème} ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires

Informations pratiques

Secrétariat – Permanences – Accueil des officiels et des équipes

Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres – 49600 BEAUPREAU EN MAUGES
Adresse de correspondance : BVS 12 rue Chanoine Libault 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Permanences : Institut rural :

Samedi 4 Mai 2024 : 10h00 accueil des officiels.
Samedi 4 Mai 2024 à partir de 10h30 accueil pour l'hébergement des équipes

Samedi 4 Mai 2024 de 10h30 à 12h00 (Contrôle des licences - remise des dossards et plaques de cadre) : **Prévoir un chèque de Caution de 200 €**

Samedi 4 Mai 2024 : 12h15 – Réunion des directeurs sportifs (présence obligatoire)

Restauration : (sont pris en charge les repas du samedi soir - Petit déjeuner et dimanche midi)
Lycée des mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

Samedi soir : 19h30
Dimanche Petit déjeuner de 6h00 à 8h00
Dimanche Midi : 11h00

Hébergement :

Institut Rural – Route du Fief Sauvin – 49600 BEAUPREAU
Lycée des Mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

A chacun de prévoir ses draps ou son sac de couchage.

Un local spécial sera à la disposition des équipes pour le stockage des vélos et **donc aucun matériel (vélo) ne devra être déposé dans les chambres.**

Sécurité course :

La sécurité course est assurée par : Brigade Mobile de la gendarmerie (4 le samedi et 4 le dimanche après-midi) + 11 Motos MASC + 1 Médecin + 1 infirmier procéduré + 1 ambulance secouristes agréées.

Liaison Radio :

Les véhicules des directeurs sportifs doivent être équipés de radios, Jérémie LAUNAY assure les liaisons radios en cas de panne.

Contacts

BUREAU TOUR DES MAUGES

Directeur de l'épreuve	Cédric BERNIER	06 32 41 45 52
Secrétaire	Emma BAREAU	07 81 73 55 64
Trésorier	Nicolas BEYER	06 47 30 48 59
Sécurité de la course	Yannick BLANCHARD /HENRI MAUGET	07 62 57 02 82

HEBERGEMENT - RESTAURATION

André BERNIER 06 77 23 33 66

HOPITAUX:

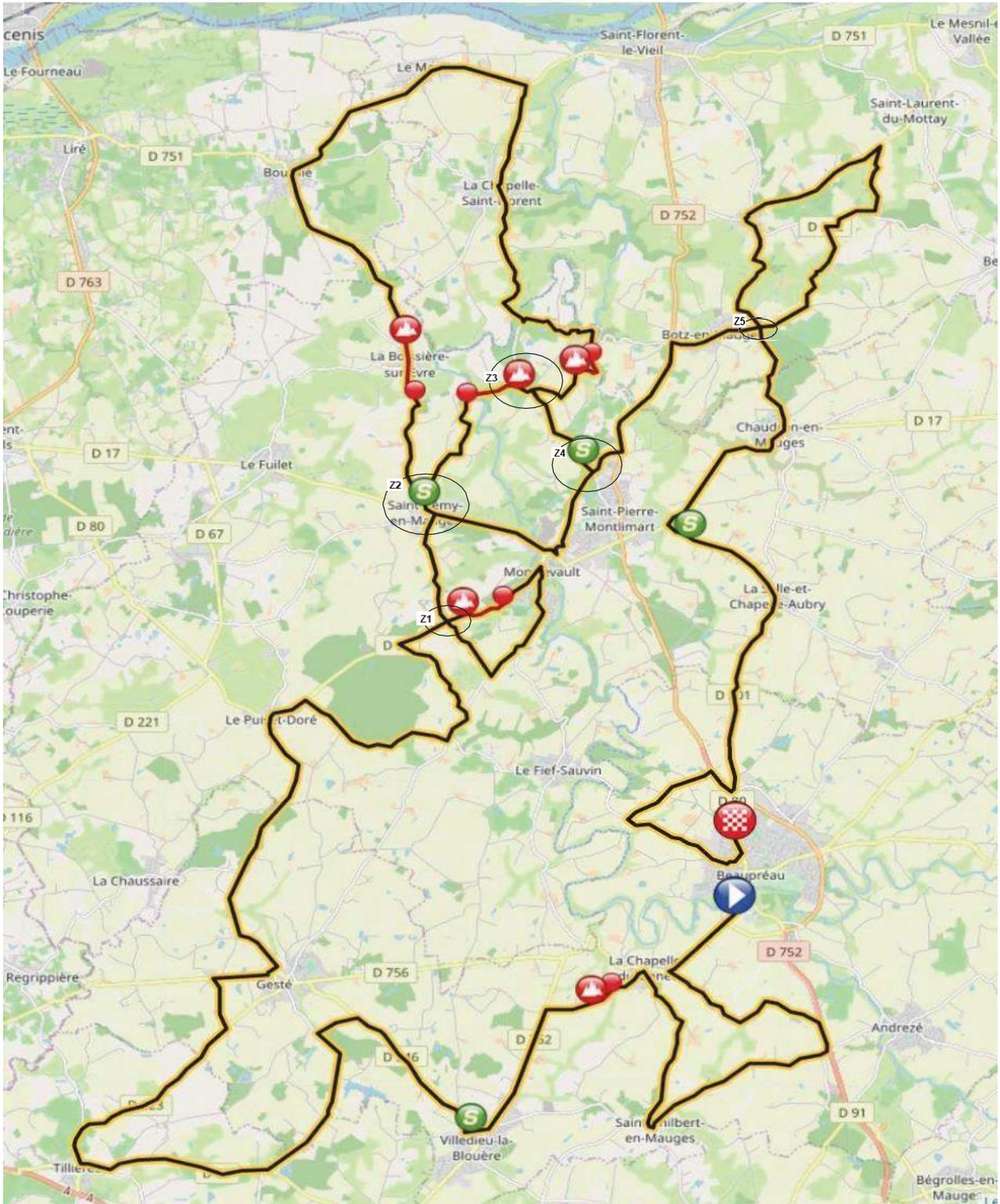
Centre Hospitalier CHOLET	1 rue Marengo	02-41-41-60-00
Polyclinique du Parc-CHOLET	Av des sables	02-41-63-42-00
CHU ANGERS	4 rue Larrey	02-41-35-36-37
	4 rue Ambroise Paré	02-72-88-36-00
Cabinet Médical BEAUPREAU	49 rue Louise Voisine	

TOUR DES MAUGES 2024				
Moyenne	42			
Horaires	Km parcouru	Km restant à parcourir	ETAPE 1	
13:55			Départ fictif: rue de la Lime, rue des Mauges, rue de l'hippodrome (1,8 km de fictif)	
	14:00	0	136,8	Départ KM 0: Rue de l'hippodrome (face à l'entrée)
		0,2	136,6	D756 Rond point tout droit, dir La Chapelle du Genêt
	14:02	1,6	135,2	D756 LA CHAPELLE DU GENÊT
		1,8	135	Vc Rond point à gauche, rue de l'arrondeau, dir Andrézé
		5,6	131,2	Stop à droite, dir St Philbert en Mauges
		6,2	130,6	D246 Stop à droite, dir St Philbert en Mauges
	14:14	9,9	126,9	D246 ST PHILBERT EN MAUGES
		10,2	126,6	Stop à droite, rue des Tisserands
		10,3	126,5	D146 Stop à droite, rue des Cèdres, dir La Chapelle du Genêt
	14:19	13,6	123,2	D146 LA CHAPELLE DU GENÊT
		14,1	122,7	A gauche, rue de Vrennes, dir Villedieu la Blouère
	14:22	15,4	121,4	D152 MG1 Haut de la côte de l'olivier
		16,4	120,4	D762 A gauche, dir Villedieu la Blouère
	14:26	17,9	118,9	D762 VILLEDIEU LA BLOUERE
		18	118,8	D762 Rond point tout droit, rue de la grotte
		19,2	117,6	D246 A droite, dir Gesté, rue du christ roi
	14:28	19,6	117,2	D246 PC1: Rue du Christ Roi (entre n°28 et 30)
		19,7	117,1	D246 Stop à droite, dir Gesté
		23	113,8	A gauche, dir Espace Thévinère
		23,9	112,9	D67 A gauche, dir Espace Thévinère
		27,6	109,2	D63 Stop à droite, dir Tillières
	14:44	30,7	106,1	D63 TILLIERES: Chicane entrée bourg
		31,4	105,4	D223 A droite, rue du moulin
		35,9	100,9	Au calvaire à gauche, direction lieu dit "le mesnil"
		37,1	99,7	D756 A droite, direction Gesté
	14:54	37,9	98,9	D756 GESTE
		38,1	98,7	D756 îlot directionnel entrée Gesté, avt de tourner à gauche, Rue de Bretagne
		38,1	98,7	A gauche, rue des jonquilles
		38,4	98,4	D67 A gauche, direction Le Puiset Doré, rue de la Loire
		40,9	95,9	D92 Carrefour D67/D92 Tout droit, direction Le Puiset Doré
	15:03	44,2	92,6	D92 LE PUISET DORE
				D92 Rue de la mairie: chicanes sur 500m traversée du bourg
		44,7	92,1	D92 Tout droit rue de Leppo
		45,6	91,2	D80 A droite, dir Le Fief Sauvín
		48,8	88	D223 Stop à gauche, dir Montrevault
		49,6	87,2	Vc A gauche, dir "lieu dir Le Terreau"
		51,8	85	D92 Stop à droite, dir Montrevault
		52,9	83,9	Vc A droite
		54,3	82,5	D223 Stop à gauche, dir Montrevault
		55,1	81,7	D146 Stop à gauche, dir Montrevault

	15:20	55,9	80,9	D146	MONTREVAULT
		56,1	80,7	D146	Rd pt tout droit, rue Foch
		57	79,8	D146	Stop tout droit, rue Foch
		57,1	79,7	D92	A gauche , rue St Nicolas, av de Leppo
	15:25	59,2	77,6	D92	MG2: La Rouillère
		59,6	77,2	Vc	A droite, dir St Remy en Mauges
	15:28	61,7	75,1	Vc	ST REMY EN MAUGES
		62	74,8		A droite, rue de la mairie
		62,1	74,7	D17	Stop à gauche, rue de Vendée
		62,3	74,5	D152	A droite, rue de l'Evre (1er passage)
		62,6	74,2	Vc	A droite, dir lieu dit "La Roche Pinard, Moulin Rochard": Route sinueuse et très étroite sur 4 km
		63,7	73,1	Vc	A droite, à la chapelle
		63,9	72,9	Vc	A gauche
		64,6	72,2	Vc	A gauche
		64,9	71,9	Vc	A droite
		65,2	71,6	Vc	Attention: rétrécissement pont et virage serré sur la droite avant la montée. "Moulin Rochard"
	15:35	66,4	70,4	Vc	MG3: Ht de la côte de Moulin Rochard (face au verger)
		66,7	70,1	D134	Stop à droite, dir St Pierre Montlimart
		69	67,8		"Le Pinier": A droite, dir Montrevault
	15:41	70,5	66,3		ST PIERRE MONTLIMART
		70,6	66,2		Stop à droite, allée de l'écusson
		71,1	65,7	D17	Au feu à droite, dir St Rémy en Mauges
	15:44	73	63,8	D17	ST REMY EN MAUGES
		73,9	62,9	D152	A droite, rue de l'Evre (2ème passage)
	15:46	74	62,8	D152	PC2: 1er passage rue de l'Evre (Face rue du pressoir)
		74,2	62,6	D152	Tout droit, dir La Boissière/Evre
		74,6	62,2	D152	Attention descente sinueuse sur environ 900m
	15:50	76,9	59,9	D152	LA BOISSIERE SUR EVRE
	15:51	77,7	59,1	D152	MG4: face chemin de la petite bâte, après le cimetière
		78,5	58,3	D252	Tout droit, dir Bouzillé
	15:57	82	54,8	D252	BOUZILLE
		82,3	54,5	D252	A droite, dir Le Marillais
		82,4	54,4	D751	Stop à droite, dir Le Marillais
		82,6	54,2	D751	Rue d'Anjou: Chicane sortie bourg Bouzillé
	16:02	85,7	51,1	D751	LE MARILLAIS
		88	48,8	D152	"La croix des brosses": A droite, dir La Chapelle St Florent
	16:10	90,1	46,7	D152	LA CHAPELLE ST FLORENT: canivaux central dans la traversée du bourg
		90,6	46,2	D201	Tout droit, rue de Bonchamp dir St Pierre Montlimart
		92,4	44,4	D201	Attention descente sinueuse sur environ 800m
		93,7	43,1	D201	A gauche, direction Botz en Mauges
		94,7	42,1	D201	Attention descente très sinueuse sur 1km
		95,7	41,1	Vc	Bas de la descente: Tout droit sur route très étroite sur 2,3km
	16:19	96,7	40,1	Vc	MG5 La Haute Pouèze (face bâtiment en ruine)
		97,3	39,5	Vc	A droite

		97,95	38,85	Vc	A gauche
		98	38,8	D134	Stop à gauche, dir St Pierre Montlimart
	16:24	100	36,8	D134	PC3: Face Ent A.E.I.C (au 2ème passage)
		100,3	36,5	D134	"Le Pinier": A gauche Toutes directions
		101	35,8	D752	Stop à gauche, dir St Florent le Vieil
		103,7	33,1	D201	"La Croix Baron", à droite dir Botz en Mauges
	16:30	104,1	32,7	D201	BOTZ EN MAUGES
		105,6	31,2	Vc	A gauche, dir La Boutouchère
		106,1	30,7	Vc	Stop à droite, dir La Boutouchère
		108,2	28,6	Vc	Stop à gauche, dir La Boutouchère
	16:36	108,3	28,5	Vc	LA BOUTOUCHERE
		108,6	28,2	Vc	Stop à droite, rue de St Pern
		111,7	25,1	D222	Stop à droite, dir Chaudron en Mauges
		114,4	22,4	D222	A gauche, dir chaudron en Mauges
		117,5	19,3	D201	A gauche, dir chaudron en Mauges
	16:52	119,5	17,3	D201	CHAUDRON EN MAUGES
		119,6	17,2	D201	Traversée du bourg avec chicanes et ralentisseurs
		120	16,8	D17	A droite, rue d'Anjou, dir St Pierre Montlimart
		123,4	13,4	D134	A gauche, dir La Salle Aubry
	16:58	124	12,8	D134	PC4: Cancale
	17:01	125,8	11	D134	LA SALLE AUBRY
		126,2	10,6	D201	Rond point à droite, rue des Thébaudières, dir beaupreau
		130,6	6,2	D80	Rond point 2ème à droite sur voie agricole
	17:08	130,7	6,1	D80	BEAUPREAU
		131,4	5,4		A gauche, direction le Fief Sauvín
		132,6	4,2		Le Vigneau, tout droit
		133,5	2,9	D80	Au Stop à gauche: La Roche Thierry
	17:14	135	1,4	D80	BEAUPREAU
		135,8	0,6	D80	Stop à gauche, av de l'europe
		135,9	0,5		Dérivation des DS: à gauche rue de la cité
		136,1	0,3	D80	Au feu à gauche rue de la lime
	17:16	136,4	0	D80	ARRIVEE: Podium rue de la lime

Cartes et profils



Zoom des zones de croisement ou de double passage

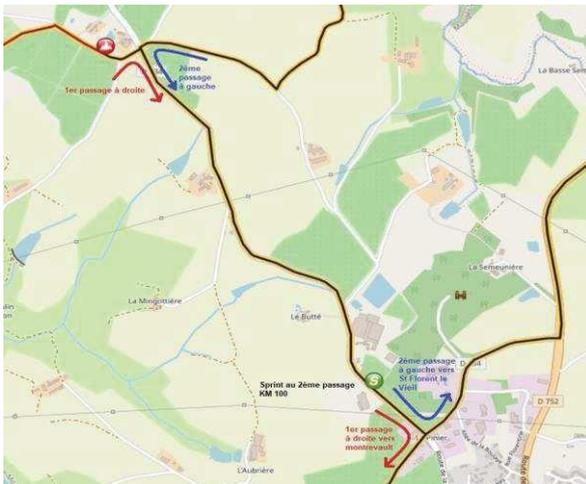
Z1:



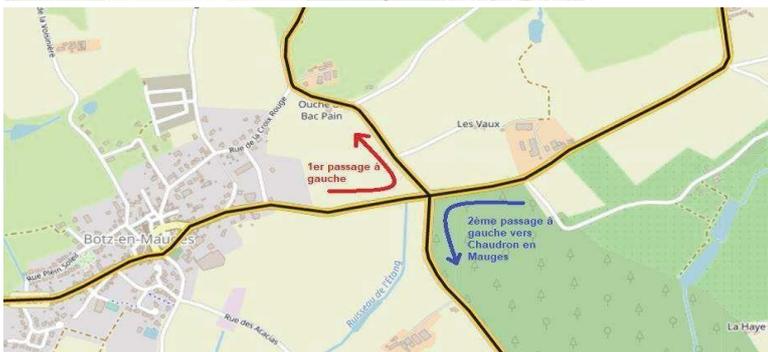
Z2:



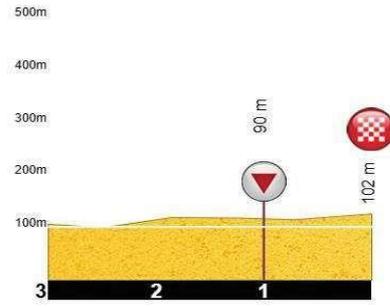
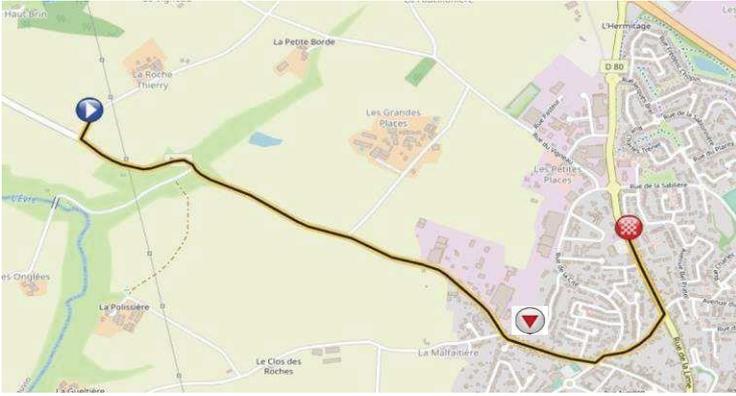
Z3 et Z4:



Z5:



3 Derniers KM



Dernier Km des PC

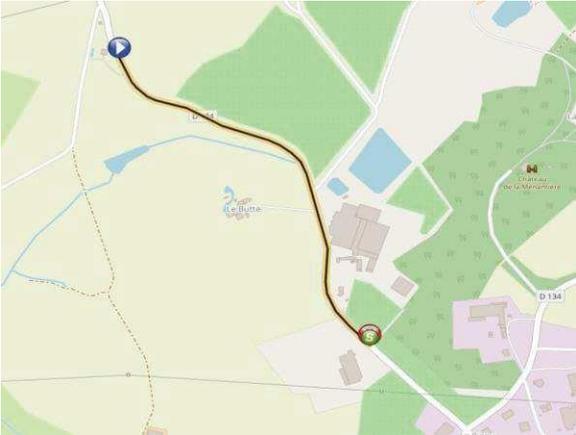
PC1:



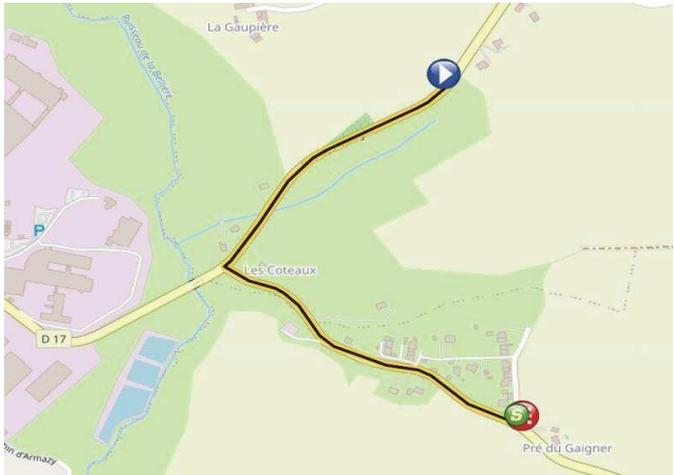
PC2:



PC3:

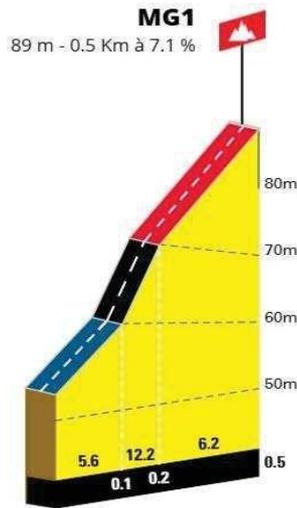


PC4:



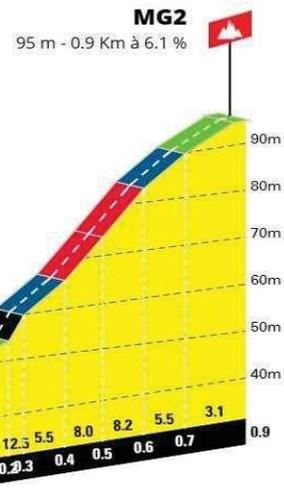
Profil des MG

MG1:



Powered by La FlammeRouge

MG2:



Powered by La FlammeRouge

MG3:



Powered by La FlammeRouge

MG4:



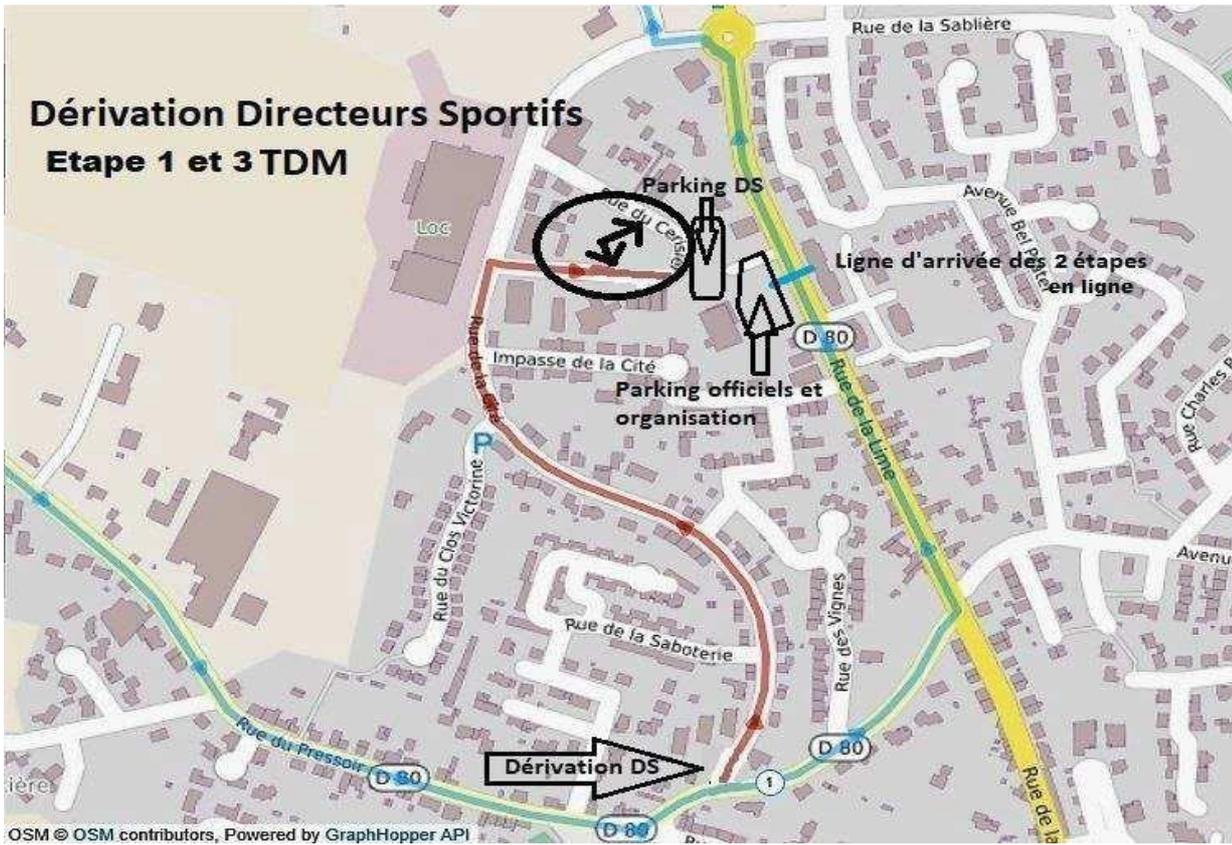
Powered by La FlammeRouge

MG5:



Powered by La FlammeRouge

Plan Dérivation des DS Etape 1



TOUR DES MAUGES: CLM IND

2ème Etape Dimanche 5 Mai 2024

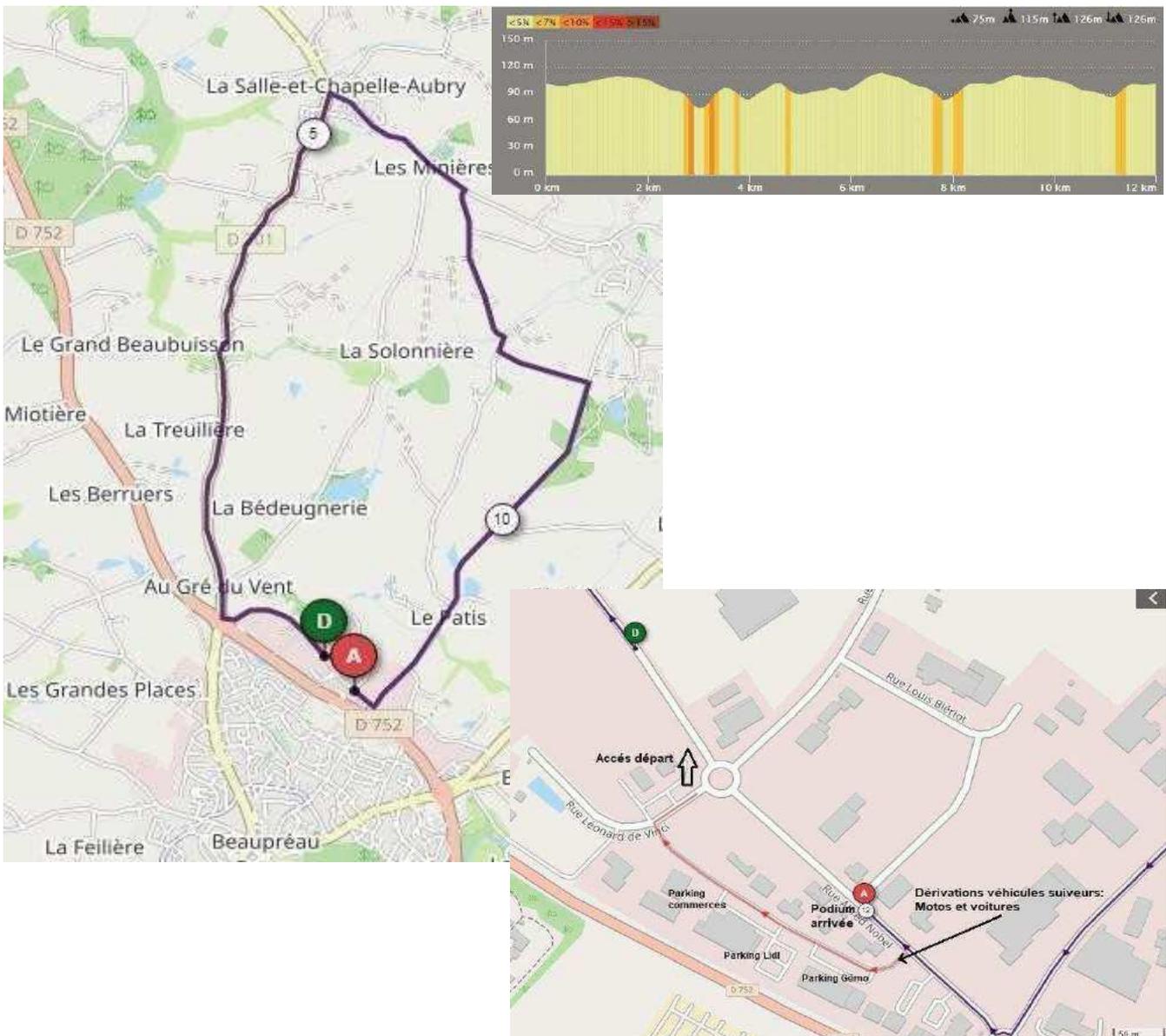
Moyenne: 46

Départ 1er coureur : 8h30

Arrivée dernier coureur : 11H00

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

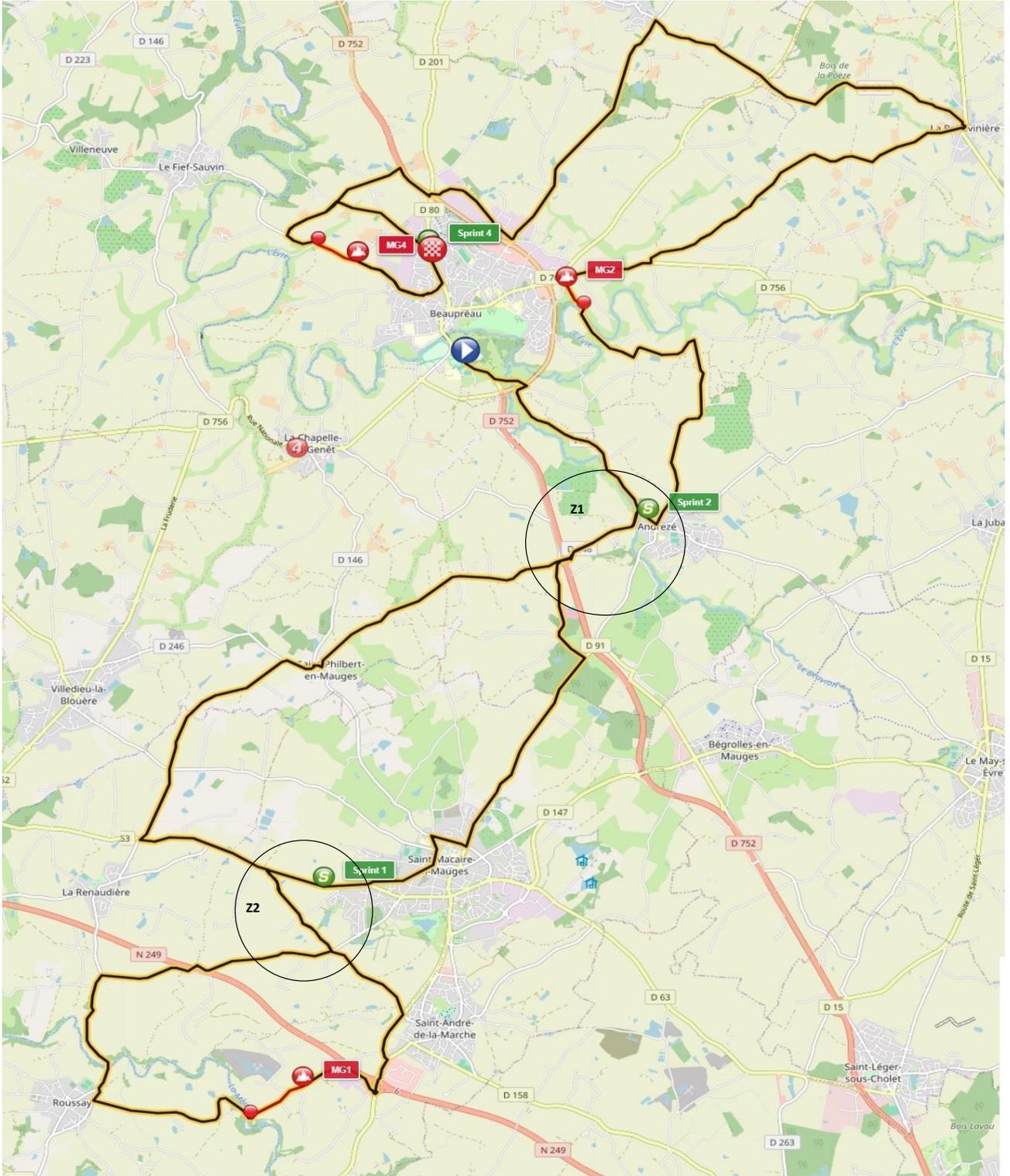
LOCALITES	KMS	VOIE	1er coureur	Dernier coureur
Beaupreau (Rue Gustave Eiffel) DEPART	0,0	S	8:30	10:43
Rond Point de la Loire: à droite dir La Salle Aubry	1,0		8:31	10:44
D201- dir La Salle Aubry				
La Salle Aubry (Rue des Thébaudières)		D201		
A droite rue du Stade	5,2	D201	8:37	10:50
Les Minières	6,3		8:38	10:51
A droite, dir lieu dit la haye, godessard, le bordage	6,8	D134	8:39	10:52
A droite dir beaupreau	8,8		8:41	10:54
Rond point à droite, rue Alfred Nobel	11,8	VC4	8:45	10:58
Dérivation Véhicules suiveurs (motos et voitures): à gauche rue Jules Verne	11,9		8:46	10:59
Beaupreau (Rue Alfred Nobel) ARRIVEE	12,0		8:46	10:59



TOUR DES MAUGES 2024					
Moyenne:	43				5 Mai 2024 (14h30)
	Horaire	Km parcouru	Km restant		3ème ETAPE
	14:20				Départ fictif: rue de la lime, rue des mauges, rue du haras (1,7km de fictif)
	14:30	0	99,7		Départ KM 0: Sortie de Beaupreau (face au stade)
		0,5	99,2	VC4	A gauche, dir Andrezé
	14:35	3,8	95,9		ANDREZE
		3,8	95,9	D246	Stop à droite, dir St Philbert en Mauges
		5,1	94,6	D246	Rd Pt, tout droit, dir St Philbert en M
		5,3	94,4		A gauche, dir cholet (voie agricole&vélo)
		7	92,7	D91	A droite, dir St Macaire en M
	14:44	9,9	89,8	D91	ST MACAIRE EN MAUGES
		9,9	89,8	D91	Rd Pt, tout droit, rue d'Anjou
		10,5	89,2		Rd pt à droite, rue de la fontaine, dir St Philbert
		11	88,7		Rd pt à gauche, rue Jules Verne
		11,2	88,5		Tt droit, rue jules Verne, rue de Bretagne
		12,5	87,2	D63	Rd pt à droite, dir Tillières
	14:48	13	86,7	D63	SP1: Sortie de St Macaire en Mauges
		13,9	85,8		A gauche, dir la déchetterie
		15,5	84,2		Stop à droite, dir Roussay
		18,9	80,8	D146	Stop à gauche, dir Roussay
		19,5	80,2	D146	Virage dangereux sur la droite
	14:59	20,85	78,85	D146	ROUSSAY
		20,9	78,8		A gauche, rue St Joseph
		21,2	78,5	D158	Stop à gauche, dir St André de la Marche
	15:05	24,8	74,9	D158	MG1: Lieu dit "La Gouberte" D158
		26	73,7	D91	Rd pt à gauche, dir St André
		26,3	73,4	D91	Rd pt tout droit, dir St André
		26,6	73,1	D91	Rd pt à gauche, dir St Macaire
		27,5	72,2	D91	A gauche, dir déchetterie
		29	70,7		Stop tout droit, dir déchetterie
		30,5	69,2	D63	A gauche, dir Villedieu La Blouère
		32,5	67,2	D146	A droite, dir St Philbert
		33,7	66	D146	Tout droit, dir St Philbert
		36,2	63,5	D146	A droite, dir St Philbert
	15:21	36,5	63,2	D146	ST PHILBERT EN MAUGES
		36,7	63	D246	A droite, rue des tisserands
		36,8	62,9	D246	A gauche, rue du petit Anjou, dir Andrezé
		40,9	58,8	D246	Rd pt tout droit, dir Andrezé
		42,3	57,4	D246	A droite, dir Andrezé
	15:29	42,4	57,3	D246	ANDREZE
	15:29	42,5	57,2	D246	SP2: Andrezé (haut du bourg)
	Route très	42,7	57,0	Vc	A gauche, rue du pontreau
		45,9	53,8	Vc	A gauche

	étroite sur 6 km	46,9	52,8	Vc	A droite
		48	51,7	Vc	PONT TRES ETROIT
	15:38	48,6	51,1	Vc	MG2: Côte du moulin de moine
		48,65	51,05	D756	A gauche, dir Jallais
		49,9	49,8		A gauche, dir La Poitevineière
	15:47	54,9	44,8		LA POITEVINIERE
		55,2	44,5	D15	Stop à gauche,
		55,25	44,45	D134	A gauche, rue Foulques Nerra, dir La Salle Aubry
		58,5	41,2	D134	Stop tout droit, dir La Salle Aubry
	15:54	60,3	39,4	D134	LA CHAPELLE AUBRY
		60,3	39,4		A gauche, dir Beaupreau
	15:59	64,1	35,6		BEAUPREAU
		64,5	35,2	ZA	Rd pt à droite, rue Alfred Aobel
		64,8	34,9	ZA	Rd pt tout droit, rue Gustave Eiffel
		66	33,7		Rond point 3ème à droite sur voie agricole
		66,8	32,9		A gauche, direction le Fief Sauvín
	16:04	67,7	32		Entrée sur le circuit final
		67,7	32	Vc	Carrefour du Vigneau
		68,6	31,1	Vc	Au Stop à gauche: La Roche Thierry
		69,7	30	D80	1er passage haut de la côte des gdes places
	16:08	70,1	29,6	D80	BEAUPREAU
		70,9	28,8	D80	Stop à gauche, av de l'europe
		71,2	28,5	D80	Au feu à gauche, rue de la lime
	16:10	71,7	28	D80	1er passage sur la ligne: rue de la Lime Compte tour à 5
		71,9	27,8		Rd pt à gauche
		71,95	27,75	VC	A droite, rue du vigneau
		73,5	26,2	VC	Au Stop à gauche: Le Vigneau
		74,4	25,3	D80	Au Stop à gauche: La Roche Thierry
	16:15	75,3	24,4	D80	MG3: 2ème passage Côte des Gdes Places
		76,7	23	D80	Stop à gauche, av de l'europe
		77	22,7	D80	Au feu à gauche, rue de la lime
	16:18	77,3	22,4	D80	SP3: 2ème passage sur la ligne: Compte tour à 4
	16:26	82,9	16,8	D80	3ème passage sur la ligne: Compte tour à 3
	16:31	86,5	13,2	D80	MG4: 4ème passage Côte des Gdes Places
	16:33	88,5	11,2	D80	SP4: 4ème passage sur la ligne: Compte tour à 2
	16:42	94,1	5,6	D80	5ème passage sur la ligne: Compte tour à 1
		94,3	5,4		Rd pt à gauche
		94,35	5,35	VC	A droite, rue du vigneau
		97,9	1,8	VC	Au Stop à gauche: Le Vigneau
		98,8	0,9	D80	Au Stop à gauche: La Roche Thierry
		99,1	0,6	D80	Stop à gauche, av de l'europe
		99,2	0,5		Dérivation des DS: à gauche rue de la cité
		99,4	0,3	D80	Au feu à gauche rue de la lime
	16:50	99,7	0	D80	ARRIVEE: Podium rue de la lime

Grande boucle 71,7 KM:



BEAUPREAU

63 m



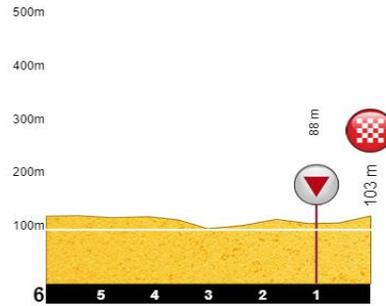
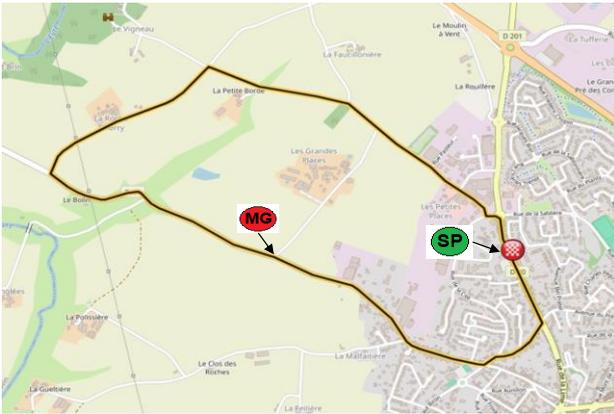
BEAUPREAU

102 m



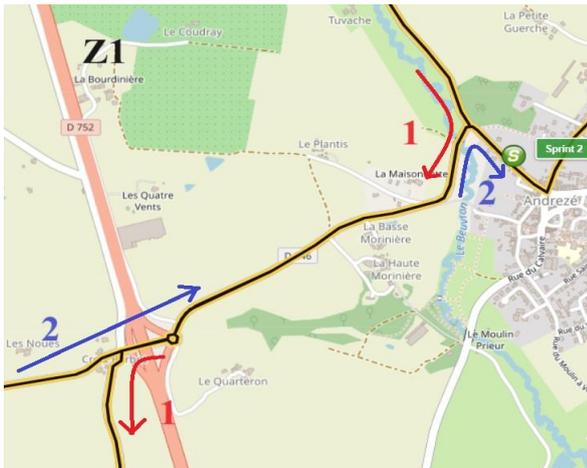
0 99.5 Km

Circuit Final:



Zoom des zones de croisement ou de double passage

Z1:

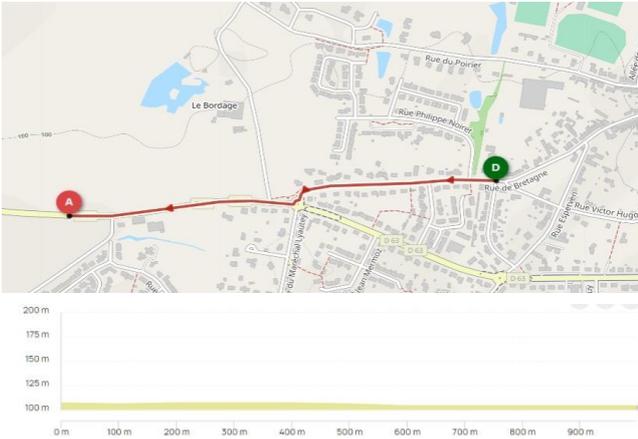


Z2:

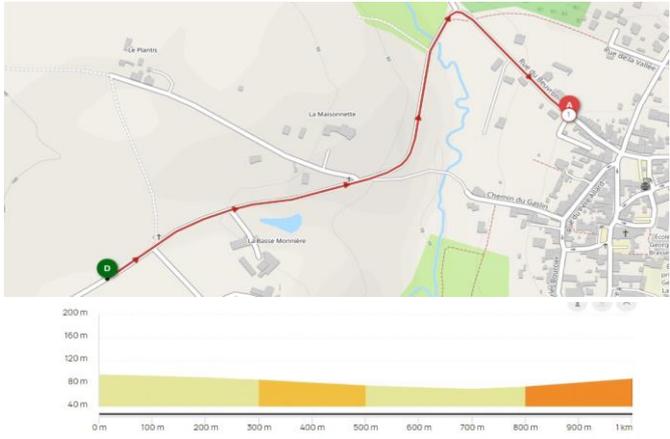


Dernier KM Sprints Intermédiaires : carte et profil

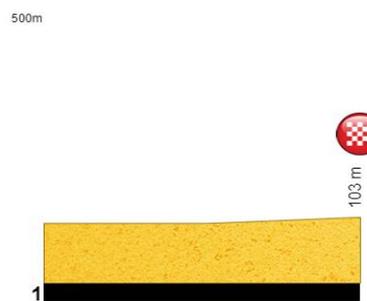
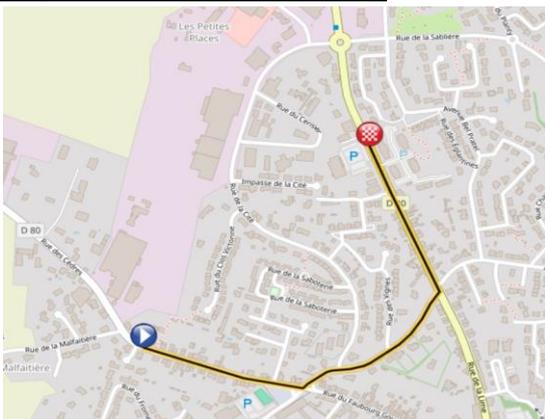
PC1 St Macaire en Mauges Km13



PC2 Andrézé Km 42,5

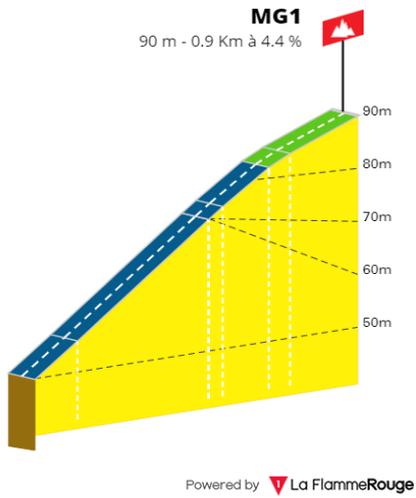


SP3 et 4 Ligne d'arrivée KM 77,3 et 88,5 (CT 4 et 2)

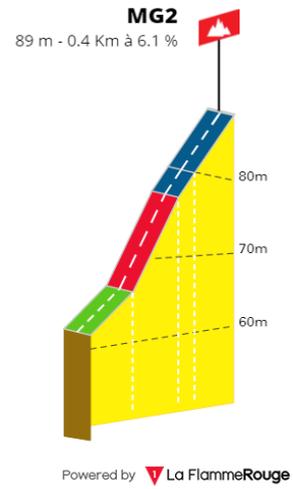


Profils Grimpeurs :

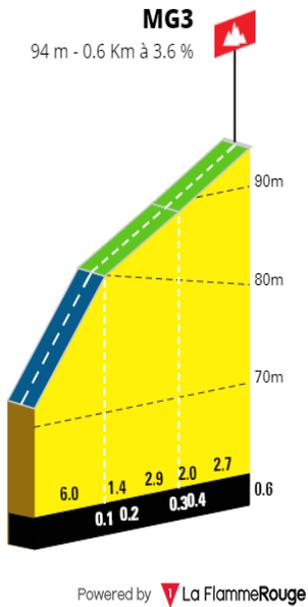
MG1 Côte de St André de la Marche D158: km 24,6



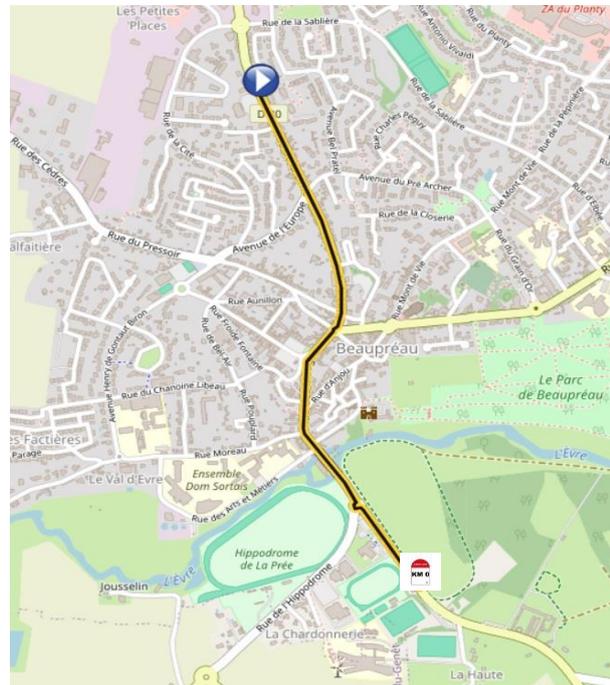
MG2 Côte du moulin de moine km:48,6



MG3 et 4 Côte des Gdes places (circuit final) KM 75,3 et 86



Départ fictif Etape 3: 1,7 km



BEAUPREAU-VELO-SPORT

TOUR DES MAUGES 2024 *LISTE DES PRIX*

Place	1ère ETAPE	2ème ETAPE	3ème ETAPE	Classement GENERAL	Classement EQUIPES	Classement POINTS	Classement GRIMPEURS	Classement ESPOIRS-JUNIORS	
1	111,00 €	60,00 €	111,00 €	129,00 €	58,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	
2	84,00 €	46,00 €	84,00 €	101,00 €	50,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	
3	66,00 €	37,00 €	66,00 €	79,00 €	43,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	
4	55,00 €	30,00 €	55,00 €	66,00 €	37,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €	
5	46,00 €	24,00 €	46,00 €	52,00 €	24,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	
6	40,00 €	21,00 €	40,00 €	46,00 €	20,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	
7	30,00 €	17,00 €	30,00 €	37,00 €	17,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	
8	26,00 €	14,00 €	26,00 €	29,00 €	15,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	
9	17,00 €	9,00 €	17,00 €	20,00 €	14,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	
10	11,00 €	6,00 €	11,00 €	14,00 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	
11	9,00 €	5,00 €	9,00 €	12,00 €					
12	9,00 €	5,00 €	9,00 €	9,00 €					
13	9,00 €	5,00 €	9,00 €	9,00 €					
14	9,00 €	5,00 €	9,00 €	9,00 €					
15	8,00 €	4,00 €	8,00 €	8,00 €					
16	8,00 €	4,00 €	8,00 €	8,00 €					
17	8,00 €	4,00 €	8,00 €	8,00 €					
18	6,00 €	3,00 €	6,00 €	8,00 €					
19	6,00 €	3,00 €	6,00 €	6,00 €					
20	6,00 €	3,00 €	6,00 €	6,00 €					
				564,00 €	305,00 €	564,00 €	656,00 €	290,00 €	170,00 €
				2 889,00 €					170,00 €
Total									170,00 €

ORDRE DES VOITURES 2024

ORDRE DES VOITURES 2024

Fonction	Véhicule utilisé	Chauffeur	Téléphone	Licences	Passager	Téléphone
Ouverture course	voiture MLC	Laurent Allaire	06 37 78 38 42	52490270026		
Sono	Fourgon Regor	Guillaume Durjeau	07 79 01 23 34	52490270082	Yvan ou Cyrille	
Motos Ouvreuses	MASC	x	x	x	x	x
Moto Gendarmerie	x	x	x	x	x	x
Dépannage Radio	voiture perso	Jérémy Launay	06 81 55 12 48	52490140025	x	x
Dépannage Neutre 1	Skoda BVS	Lionel Toublanc	06 48 69 68 48	52490270160	Benoit Douet	06 32 74 59 81
Chronométrateur	Peugeot	Yoann Helaine	06 87 10 24 66	52490270244	3 Officiels	x
Commissaire 1	Peugeot	Philippe Tijou	06 85 98 09 18	52490270145	1 Officiel	x
Moto Info	MASC		-	-		
Moto Ardoise	MASC				Paul Réthoré	06.80.70.83.87
Peloton	x	x	x	x	x	
Président de Jury	Peugeot	Alain Réthoré	06 08 53 50 45	52490270018	1 Officiel + Cédric	06 32 41 45 52
Médecin	Peugeot	Patrice Allard	06 72 21 18 85	52490270037	Dr Sylvie Chesneau	06 86 81 56 41
Directeur Sportif BVS	307 BVS	Maxime Lusson	06 42 36 00 31	52490270365	Kévin Dabin	06 46 70 80 64
Directeurs Sportifs	x	x				
Commissaire 2	Peugeot	Henri Mauget / Paul Bondu	06 80 99 06 47	52490270051	Officiel	x
Moto Commissaire	MASC	MASC			Officiel	x
Dépannage Neutre 2	RLA	Edouard Martin			Gilles Pineau	
Ambulance	Croix Blanche	x	06 30 72 17 95 ?			
Voiture Balais	Fourgon de la commune	Claude Lusson	06 77 23 33 66	52490270010	Danielle LUSSON	x
Moto Grimpeur Hors bulle		Fabrice Coeuret		52490270395	Denis Toublanc	06 27 02 85 18
Moto Points Chaud Hors bulle		Maxime Fillaudeau	07 77 28 94 38	52490270025	Emma Bareau	07 81 73 55 64

BONNE COURSE A TOUS